

• (3.50 p.m.)

Le bill renferme aussi quelques revisions extrêmement utiles quant au rapport qui existe entre la consommation d'alcool et la conduite automobile. Je constate avec plaisir qu'il renferme des critères rigoureux d'évaluation du pourcentage d'alcool dans le sang. Les dispositions analogues des mesures antérieures n'étaient pas réalistes. Même si la nouvelle disposition impose aux forces policières de plus grandes responsabilités, elle commence au moins à s'attaquer à un fléau social actuel: le conducteur en état alcoolique. Dire que seule la boisson est responsable des accidents fatals sur nos grand-routes chaque année serait trop simplifier. Nous savons par contre que la boisson joue un rôle dans un fort pourcentage des accidents et qu'il existe un rapport entre la quantité d'alcool que le conducteur a consommé et sa prédisposition aux accidents. N'allons pourtant pas nous leurrer et penser qu'après l'adoption de cette loi il n'y aurait plus ni tués ni blessés dans nos rues et sur nos routes. Franchement, je suis tracassé de l'attitude désinvolte dont nous avons fait preuve envers les constructeurs d'automobile qui fabriquent des voitures qui ne sont peut-être pas sûres. Nous ignorons leur degré de sécurité. Nous dépensons aussi trop peu à faire respecter de hautes normes de sécurité dans la construction des grand-routes et à fixer des normes sûres de conduite automobile.

Si une maladie sévissait en Amérique du Nord, qui causerait la mort de 55,000 personnes par an et des blessures entraînant une invalidité parfois permanente pour un million d'autres, nous instituerions certes une commission royale d'enquête et investirions des millions de dollars pour mettre sur pied de nouveaux ministères afin de remédier au problème en question. Nous félicitons le ministre d'adopter une nouvelle norme qui sera imposée aux conducteurs en état alcoolique, mais pourrais-je signaler qu'elle ne constitue qu'un aspect d'un problème social grave qui exige un examen immédiat.

Qu'il me soit permis d'aborder une autre modification du bill: les loteries. Je suis étonné qu'un pays qui veut être considéré comme progressiste adopte, dans un projet de loi qui vise à la réforme, une mesure rétrograde—envisagée comme telle sur le plan économique par beaucoup—en autorisant les loteries. J'imagine que c'est parce que les loteries profiteront aux particuliers et aux groupes, comme aux gouvernements, fédéral et provinciaux. On pense qu'elles rapporteront plusieurs millions de dollars. J'imagine que cette modification a été incluse dans le bill par suite de manœuvres en coulisses

[M. MacDonald.]

exercées sur le ministre et son ministère et non à la suite d'un examen généralisé des résultats pratiques que les loteries auront sur les budgets fédéral et provinciaux. J'ai vu comment fonctionnent les loteries dans d'autres pays; j'ai vu des données à leur sujet, et malgré cela, je ne suis pas convaincu qu'elles soient avantageuses pour la société, ou qu'elles inculquent aux gens la volonté d'augmenter leur productivité ou leur fortune en travaillant. Vu les effets sociaux des loteries, il est ridicule d'inclure cette modification. Lorsqu'elle sera étudiée au comité, j'espère que nous aurons l'occasion d'examiner les effets des loteries dans d'autres pays. Les députés changeront peut-être d'avis sur l'opportunité de les autoriser au Canada.

Les députés qui ont suivi le débat ou lu le hansard auront constaté que les membres de notre parti sont loin d'être du même avis sur bien des aspects du projet de loi, ce qui est normal. Dans bien des cas, il s'agit beaucoup plus de questions de conscience que d'idéologie, de philosophie ou de principe politique. Les députés des deux côtés de la Chambre devraient dire ce qu'ils pensent du projet de loi; s'ils ne le font pas à la deuxième lecture, ils devraient le faire lors de l'étude au comité ou lorsque le bill reviendra à la Chambre pour l'étape de la troisième lecture. Ils devraient, surtout, à mon avis, exprimer ici ce que leur dicte leur conscience, surtout dans le cas des articles clés du bill.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Notre premier amendement avait pour objet de le leur permettre. Bien que Votre Honneur n'ait pas accepté l'amendement, nous espérons que lorsque le moment de voter sera venu, les députés seront autorisés à voter selon leur conscience.

En terminant, j'aimerais dire combien je suis heureux d'apprendre du ministre qu'on établira sous peu une nouvelle commission nationale de la réforme de la loi. Toutefois, avant de créer cette commission, on devrait étudier sérieusement tout ce qui entre en jeu dans le comportement anti-social ou criminel dans notre société. Je proposerais aussi, en toute humilité, que les membres de la Commission ne soient pas tous des personnes dont le travail ou la profession les associent au droit. Bon nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre sont avocats, et j'ai d'autres amis qui s'occupent de droit. Néanmoins, j'ai l'impression que l'opinion publique au Canada exigerait que les membres de cette commission représentent une gamme étendue d'opinions diverses dans notre société. Il